

Arrêté du maire n°2020/327

Objet : Délégation de signature et de fonctions d'Officier d'Etat Civil à Mme SZABADHEGYI Léna

NATURE : Institutions et vie politique

Le Maire de la Commune de CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-20, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10,

Vu l'arrêté n°20-26 RH du 8 janvier 2020, portant Mme Léna SZABADHEGYI au 8^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Mme Léna SZABADHEGYI, les délégations prévues par les articles R.2122-8 et R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Arrête

ARTICLE 1 : Mme Léna SZABADHEGYI reçoit délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints et pour la durée du mandat du maire pour la légalisation de signature dans les conditions prévues aux articles R.2122-8 et L.2122-30 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : En application de l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, Mme Léna SZABADHEGYI reçoit délégation de l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil à l'exception de la célébration des mariages, pour la durée du mandat du maire.

ARTICLE 3 : La présente délégation est valable, conformément à l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de l'intéressée et inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet du département du Rhône ;
- Monsieur le Procureur près du Tribunal de Grande Instance de Lyon.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois après sa notification.

Champagne au Mont d'Or,
Le 22 septembre 2020

Véronique GAZAN

Maire

Notifié le :

